

Commune de CORENC
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions**
- Zones de projet possible sous maîtrise collective**
- Zones de contraintes faibles**
- Zones sans contrainte spécifique**

Nature du risque **

- M : marécages
- T, t0, t1 : crues des torrents et des rivières torrentielles
- V, v : ruissellements sur versant
- G, G1, G2, g1, g2, g3, gs : glissements de terrain
- P, p0, p1, p2 : chutes de pierres
- f : suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Vu pour être annexé à mon

arrêté en date de ce jour.

Crémobio, le 14 DEC. 2006
Pour le Préfet et par Délégation
Le Secrétaire Général *par interim*

SCAN EDR © IGN 99

Réalisation : RTM 38

Etabli le : Mars 2000

Édition : ALP'GEORISQUES

Modifié le : Novembre 2006

Echelle : 1/10 000

